

Comité particulier de l'application : QB 48 Service « Pose de fenêtres »

Président : MARTIN Pierre, APAVE
Vice-Président : LAGIER Hubert, CSTB
Secrétaire : CUENOT Sophie, CSTB

	Membre titulaire, représentant de l'organisme				Membre suppléant, le cas échéant				
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction à partir de la nomination (**)	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction à partir de la nomination (**)	
Collèges				+3 ans	+4 ans	+5 ans	+3 ans	+4 ans	+5 ans
Entreprises/Titulaires*	NOGUES Jean-Michel	DAUPHINE MENUISERIES	04/10/2019				REY Philippe	DAUPHINE MENUISERIES	04/10/2019
Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 1 à 5 membres	GARNIER Thierry	MENUISERIES DU FOULTOT	04/10/2019						
	IDZINA Abdessamad	SAS TALO ENERGY	17/09/2020						
Utilisateurs Prescripteurs *	BEDEL Bertrand	FINSTRAL	04/10/2019						
Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 1 à 5 membres	CHARIGNON Gilles	GCA	04/10/2019						
	MALLEBAY Lionel	SFS INTEC	04/10/2019						
Organismes Techniques, Experts et Administrations*	DELFORGES Frédéric	SERPE	04/10/2019						
Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 1 à 4 membres	DUBIN Sébastien	FCMB	04/10/2019				JOULAUD Michel	FCMB	04/10/2019
	MARTIN Pierre	APAVE	04/10/2019						
	LAGIER Hubert	CSTB	04/10/2019				CUENOT Sophie	CSTB	04/10/2019

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Le symbole x signifie que le membre n'a pas autorisé la publication des informations le concernant sur le site internet du CSTB. (Pour les nominations avant le 31/08/2017).

Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidence (trait, grisé, gras...)

Composition nominative 2 approuvée le : 17/09/2020

Par le responsable d'application LAGIER Hubert

